

NUPTIALITE, FECONDITE ET REPRODUCTION SOCIALE
CHEZ LES MOBA-GOURMA (NORD-TOGO)

Présentation d'un programme de recherche

M. PILON

Démographe à l'ORSTOM (*)

Communication au Colloque de l'AIDELF sur
"LES FAMILLES D'AUJOURD'HUI : démographie et évolution
récente des comportements familiaux"

Genève, 17-20 septembre 1984

(*) ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 19.321 ex 1

Cote : B

19 DEC. 1985

B19.321 ex 1

L'objet de cette communication est de présenter un programme de recherche, commencé en janvier 1984, qui vise à l'étude des relations entre nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba et les Gourma du Nord Togo.

Ce programme procède d'une démarche globale et pluridisciplinaire, basée sur une double approche qualitative et quantitative. Nous présentons ici les premières conclusions de l'approche qualitative, conçue comme un préalable à la réalisation d'une enquête quantitative socio-démographique, devant conduire notamment à une meilleure élaboration des questionnaires, et qui vont nous permettre de préciser la problématique suivie.

Partant d'une présentation générale de la société moba-gourma et de son système matrimonial, nous avons cherché à montrer comment la reproduction démographique participe au processus de reproduction sociale, dont la "famille" (nous parlerons ici de groupe domestique) constitue l'unité de base. L'exposé des changements intervenus ou en train de se produire dans la société moba-gourma, et des réponses qui y ont déjà été apportées, permet de mettre en lumière les relations d'interdépendance entre les phénomènes démographiques et les autres caractéristiques sociales, économiques, politiques de cette société.

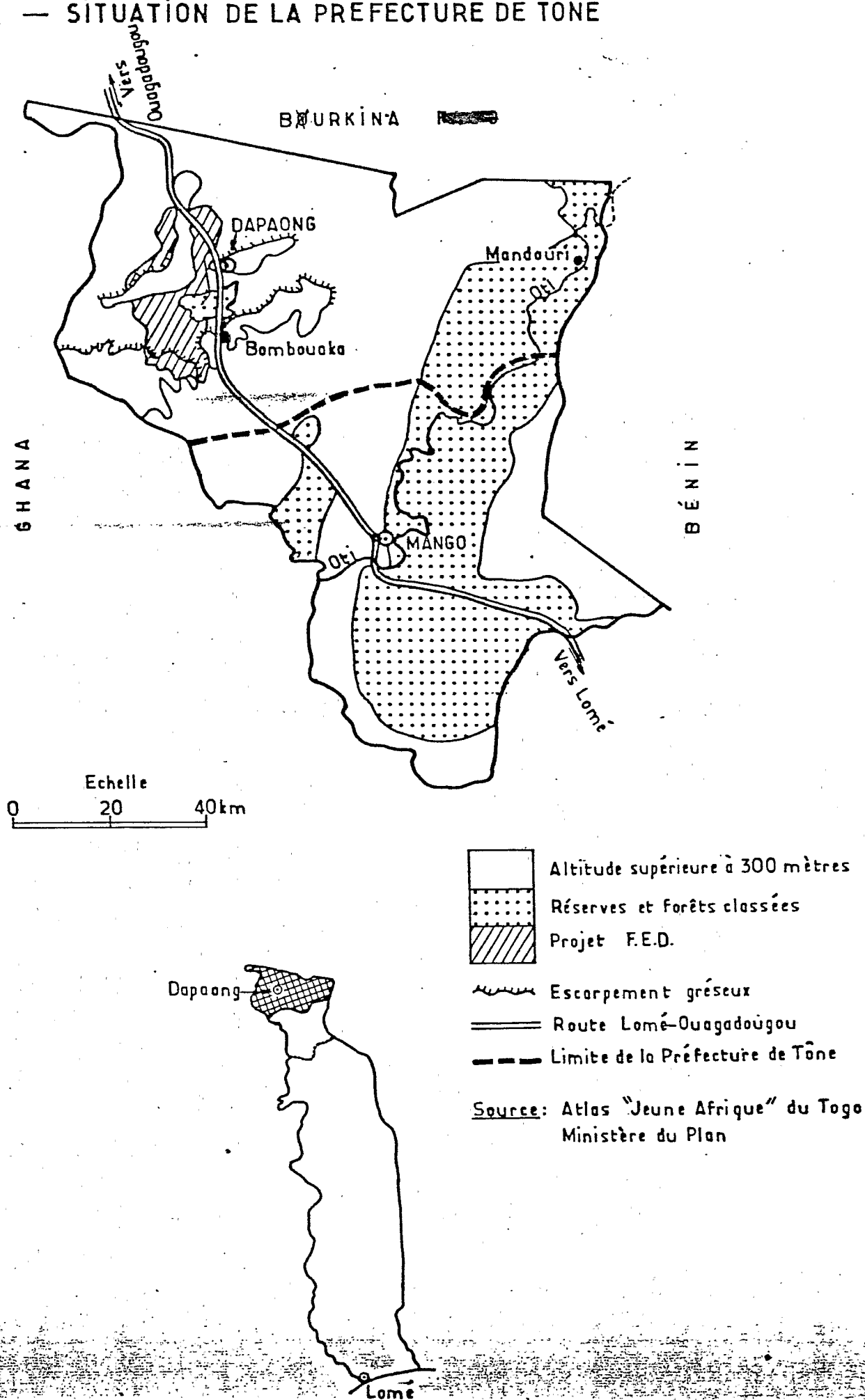
En vue de compléter cette approche qualitative, notamment par une connaissance plus précise des phénomènes de nuptialité et de fécondité, le deuxième volet du programme de recherche consistera en la réalisation d'une enquête quantitative socio-démographique (prévue pour début 1985), dont nous exposerons brièvement pour terminer l'intérêt et la méthodologie.

1 - PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE MOBA-GOURMA

Les ethnies moba et gourma sont concentrées dans le nord du Togo (carte 1), principalement dans la préfecture de Tône où elles représentent plus des trois quarts de la population. Les Moba sont reconnus comme étant les véritables autochtones, auxquels sont venus s'ajouter, par des mouvements successifs d'immigration, des Gourma en provenance du pays gourmantché du Bourkina Faso (ex-Haute Volta). Alors qu'ils étaient les envahisseurs, les Gourma ont entre autre totalement adopté le système matrimonial des Moba. Bien que présentant quelques différences, les langues moba et gourma sont très proches. Aujourd'hui la détermination de l'appartenance ethnique n'est pas toujours facile. L'on peut considérer que Moba et Gourma forment une entité suffisamment homogène pour parler de la société moba-gourma. On peut cependant distinguer grosso-modo deux zones de peuplement : les Gourma peuplent surtout la moitié est de la région (y compris le chef-lieu, la ville de Dapaong) ; les Moba sont plutôt majoritaires à l'ouest et au sud de Dapaong.

L'économie demeure caractérisée par la pratique d'une agriculture d'auto-subsistance, avec un système de production basé sur l'utilisation de la seule force de travail humaine et la division sexuelle du travail. L'unité de production (et de consommation) concerne toutes les personnes qui tirent leur nourriture quotidienne du(des) même(s) champ(s) collectif(s) et dépendent pour leur consommation quotidienne du même grenier collectif ; elles sont toutes sous la responsabilité, la dépendance du chef de l'unité de production, qui est le plus âgé de la plus ancienne génération. Selon le recensement de 1981, ces individus forment un ménage ; nous préférons employer le terme de groupe domestique, plus explicite de la réalité économique. Une même unité de production peut comporter plusieurs familles (homme marié avec sa(ses) femme(s) et ses enfants). L'unité de résidence (concession : "naag") correspond très souvent à l'unité de production, mais peut aussi en regrouper plusieurs dont les chefs sont généralement des frères. Le paysage agraire qui s'ensuit révèle un habitat très dispersé ; chaque concession, autonome économiquement, est entourée d'un espace cultivé, dans un contexte de très forte densité.

Carte.1 — SITUATION DE LA PRÉFECTURE DE TÔNE

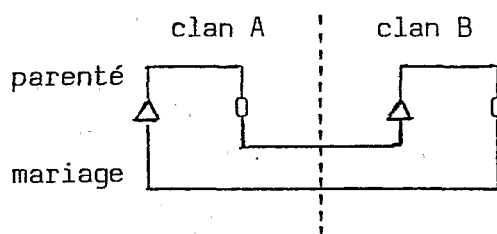


La structuration villageoise est très faible, la chefferie est essentiellement clanique et lignagère, tant au niveau politique que foncier (chefferie de terre). La règle de l'exogamie clanique confère au clan un rôle essentiel dans la société moba-gourma, dont le fonctionnement repose sur la logique du système matrimonial. Le mariage est le point d'articulation de tous les rapports sociaux, politiques, économiques, du processus de reproduction sociale.

2 - LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET LA LOGIQUE DU SYSTEME MATRIMONIAL MOBA-GOURMA

Le système de l'échange (de femmes) et la règle de l'exogamie clanique déterminent pour l'essentiel la vie matrimoniale moba-gourma. Le système de l'échange matrimonial vise à l'équilibre politique entre les clans, dont la puissance dépend du nombre de ses membres ; donc un équilibre également démographique. Il doit par ailleurs permettre aux hommes qui, seuls, ne pourraient pas trouver une épouse (parce que infirmes physiques et/ou mentaux), de pouvoir quand même se marier.

La formule "Je te donne ma soeur, tu me donnes la tienne" illustre la logique du mariage par échange.



La relation de parenté entre l'homme et la femme du même clan ne se limite pas à la fratrie directe. Il peut y avoir décalage sur plusieurs générations (ainsi, souvent des filles se trouvent promises avant leur naissance). Mais généralement elle concerne des individus d'un même groupe domestique. Ce système pose problème pour les groupes domestiques qui ont plus de garçons que de filles.

Alors, pour qui n'a pas de soeur à échanger, une autre forme de mariage consiste à aller travailler chaque année sur les champs de la "belle-famille" dont on espère obtenir une fille en mariage, lui

venir en aide à chaque occasion. C'est le mariage par le travail, on dit que "la femme est gagnée par la houe". Cette formule est coûteuse ; elle peut demander plusieurs années.

D'autres formes de mariage existent :

- le mariage par don : en remerciement de services rendus, on fait don d'une femme. Quand un guérisseur parvient à soigner une femme qui a eu plusieurs naissances suivies d'un décès, la coutume veut que la première fille à naître de cette femme lui soit promise.
- le mariage par dot : non pratiqué traditionnellement entre Moba-Gourma ; ceux-ci y ont recours quand ils veulent épouser des femmes étrangères (notamment koussassi du Ghana ; boussancé ou mossi du Bourkina Faso), en payant une dot de 4 à 5 boeufs. Le terme de dot chez les Moba-Gourma est en fait utilisé quand il y a rupture d'une union, quand l'épouse est "enlevée" par un autre homme. Par dot, on entend alors le remboursement des dépenses effectuées, la réparation des peines subies (prestations de travail) à l'occasion du mariage.
- le mariage par enlèvement : c'est en quelque sorte un mariage par consentement mutuel, qui n'est pas décidé par les "parents". L'enlèvement peut concerner une fille célibataire, promise ou non en mariage, ou une femme mariée. Au niveau individuel, la possibilité du mariage par enlèvement garantit un certain espace de liberté. Un proverbe moba dit d'ailleurs :

"La femme est comme une mangue ; elle appartient
à celui qui la cueille"

- le mariage par héritage de la veuve : quand un mari décède, la veuve (ou plusieurs en cas de polygamie) est héritée, reprise par un frère cadet du mari défunt. Souvent les veuves âgées, ayant terminé leur vie féconde, préfèrent aller vivre avec leur fils. Il arrive aussi que des veuves encore fécondes partent se remarier ailleurs, ce qui sera considéré comme un enlèvement.

En fait, tous les types de mariage s'inscrivent dans la logique de l'échange :

- ayant obtenu une femme par le travail ou par don, un homme redonnera plus tard une fille au clan de sa femme.

- au ravisseur, on préférera souvent réclamer une fille en échange (en remplacement) plutôt que de lui faire payer la dot.
- pour une veuve qui se remarie dans un autre clan, la famille du nouveau mari redonnera en principe une veuve.

La logique de l'échange matrimonial a pour corollaire les concepts de réciprocité, d'équilibre qui déterminent la vie sociale, économique et politique. Quand un groupe se fait enlever l'une de ses femmes, il tente de rétablir un nouvel équilibre en créant une nouvelle relation d'échange. Mais, l'équilibre peut aussi être retrouvé par destruction de la relation d'échange : si une femme mariée par échange quitte son mari, celui-ci a le droit selon la coutume d'aller reprendre la "soeur" qu'il avait échangée ; ceci constitue une forme de divorce très particulière, qui demande à être différenciée des formes classiques.

Mais le mariage n'est pas seulement un instrument de la politique clanique. Au niveau de l'unité de production, le mariage constitue un fait social, économique, démographique, de première importance. Le groupe domestique constitue l'unité de base de la reproduction sociale, et le contrôle de l'accès aux femmes (qui est l'un des éléments) se fait essentiellement à ce niveau, à travers la relation aîné-cadet. Pour le chef du groupe domestique, tout homme célibataire est un dépendant obligé ; en effet l'accès à la terre, la possibilité de créer sa propre unité de production est conditionnée par le mariage. Le mariage peut être perçu de deux manières différentes. D'une part, il signifie un accroissement potentiel de la force de travail, du nombre de dépendants. D'autre part, il constitue un risque de segmentation du groupe ; risque qui devient plus élevé avec l'accès à la polygamie.

Ce contrôle de l'accès aux femmes se fait en partie à travers l'établissement d'une règle concernant l'ordre des mariages masculins : les hommes d'un même lignage doivent se marier du plus âgé de la plus ancienne génération au plus jeune de la dernière génération. L'accès aux femmes est donc sous le contrôle des aînés, sachant que le statut d'aîné est relatif : excepté le chef de clan, tout homme a un aîné au-dessus de lui, est un cadet. Une autre coutume moba-gourma stipule

que le premier fils d'une femme doit attendre, pour se marier, que sa mère ait terminé sa descendance. Ainsi peut-on dire que, théoriquement, l'âge au premier mariage du premier fils marié correspond à la durée de la vie féconde de la mère ; une durée qui en quelque sorte rythme le processus de la reproduction démographique et sociale au sein du groupe domestique.

En réalité, la vie matrimoniale est aussi le résultat des rapports de force entre individus, entre aînés et cadets (au niveau du groupe domestique, du lignage, du clan). Le mariage par enlèvement, non concerné par la règle sur l'ordre des mariages, constitue pour les célibataires notamment, un moyen privilégié de se soustraire au contrôle de l'accès aux femmes.

3 - LES CARACTERISTIQUES CORRESPONDANTES DE LA REPRODUCTION DEMOGRAPHIQUE

Cette logique du système matrimonial moba-gourma, sur les plans social, économique, politique se traduit par une dynamique et des structures démographiques spécifiques.

Des différentes fonctions assignées au mariage dans la société moba-gourma, découlent des représentations de la fécondité correspondantes. La réalisation d'une forte descendance trouve ses justifications aux niveaux, tant individuel que collectif, tant social, économique que politique et religieux.

La fécondité est au centre du jeu des rapports de force entre clans, qui vise de manière structurelle à l'équilibre démographique (donc politique) entre eux. Et cette recherche d'un équilibre se fait par le biais d'une forte fécondité.

Le travail humain constituant le principal moyen de production, une fécondité élevée est une condition nécessaire, induite par le système de production. Elle représente aussi pour les parents une certaine assurance pour l'avenir (quand ils n'auront plus la force de travailler, donc de se nourrir).

Il s'ensuit que la fécondité revêt une dimension sociale importante. La paternité sociale prime sur la paternité biologique. C'est au niveau de l'homme, du groupe (patrilineaire et patrilocal) et non à celui de la femme, qu'une forte fécondité est recherchée.

Ces diverses représentations de la fécondité implique que le système vise à exploiter au maximum la potentialité procréatrice des femmes. Ainsi la nuptialité se caractérise-t-elle par une précocité du mariage féminin (environ 16 ans en 1970), par un célibat définitif quasi-inexistant surtout pour les femmes, par la pratique du lévirat (qui dépend de l'âge de la femme) et celle de la polygamie.

L'âge moyen au premier mariage plus élevé pour les hommes (environ 26 ans en 1970), sans grandes conséquences sur la réalisation de sa descendance, est rendu nécessaire par la pratique de la polygamie, et s'inscrit dans la logique du contrôle de l'accès aux femmes par les aînés.

La forte fécondité, la polygamie, la logique du système de production, de la relation aîné-cadet (en terme de dépendants) se traduisent par des groupes domestiques de taille importante et aux structures familiales composites. Un même groupe domestique comprend souvent plusieurs familles (plusieurs hommes mariés avec leur(s) femme(s) et leurs enfants), et aussi d'autres apparentés.

4 - LES CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA SOCIETE MOBA-GOURMA LES REPONSES APPORTEES ET LEURS CONSEQUENCES

Depuis la colonisation, commencée au tout début du siècle, la société moba-gourma se trouve de plus en plus confrontée à des logiques de fonctionnement complètement différentes, qui lui sont imposées de l'extérieur. Sur le plan économique, la monétarisation des échanges a imposé au système de production traditionnel une nouvelle rationalité. La vie socio-politique se trouve réglementée par un nouveau système de lois édictées au niveau d'un Etat, dont la structure, le fonctionnement sont calquées sur le modèle des Etats occidentaux industriels. Ainsi, la promulgation en 1980 d'un code togolais des personnes et de la famille devrait-elle déboucher sur une nouvelle réglementation de la

vie familiale et matrimoniale qui entend répondre aux exigences d'une société "moderne". A travers la scolarisation, l'urbanisation, se diffusent les modes de vie et de pensée propres à la culture occidentale industrielle.

Par ailleurs, sur le plan démographique, la forte croissance de la population (2,8 % de croissance moyenne annuelle entre 1970 et 1981) se traduit par des densités de population de plus en plus fortes, aggravant ainsi une situation alimentaire déjà précaire et posant le problème de la disponibilité des terres.

La société moba-gourma demeure encore aujourd'hui caractérisée par la logique traditionnelle de son fonctionnement : elle n'a pas encore connu de changements profonds. Cependant, des réponses ont déjà été apportées face à cette situation à laquelle se trouvent confrontés les Moba et Gourma ; certaines évolutions se font jour.

En 1972, s'est tenu à Dapaong un colloque sur les problèmes sociaux de la circonscription. Les propos qui y ont été prononcés illustrent le dilemme qui se pose à la société moba-gourma. D'un côté, certains intervenants regrettaient un effritement de l'autorité du chef de famille, une dislocation des familles moba-gourma (notamment par l'émigration). D'un autre côté, l'on souhaitait la disparition de certaines pratiques comme l'échange de femmes, le mariage forcé, et davantage de liberté au niveau individuel. Evidemment, les tenants de ces deux discours ne sont pas les mêmes ; ces propos, contradictoires dans la logique traditionnelle de la société moba-gourma, témoignent des conflits latents qui en découlent.

La migration en a été (et continue de l'être) une réponse au niveau des hommes jeunes. Passé le temps de la colonisation, le départ en migration constitue de plus en plus un moyen de résoudre momentanément un conflit d'ordre économique et social, qui oppose aînés et cadets. Les jeunes, les cadets, veulent leur indépendance économique, avoir plus facilement accès au mariage (problème du "manque de femmes" à cause du système de l'échange), pouvoir choisir leur femme...

Par ailleurs, une évolution semble se faire dans le sens d'une autonomie de plus en plus étendue du groupe domestique, par

rapport aux structures traditionnelles supérieures que sont le lignage, le clan.

Une réduction de la fécondité et de la polygamie (qui reste d'ailleurs à vérifier) est un souhait souvent exprimé et surtout par les Gourma, qui considèrent qu'aujourd'hui "l'enfant et la femme coûtent cher". Chez les Moba, la réaction n'apparaît pas aussi nette ; surtout pour la polygamie, car les femmes moba qui participent beaucoup aux travaux agricoles sur les champs collectifs (davantage que les femmes gourma) sont toujours d'un intérêt économique pour le mari.

5 - PRESENTATION DE L'ENQUETE QUANTITATIVE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

L'approche qualitative a permis de comprendre la logique de la société moba-gourma, les mécanismes du processus de reproduction sociale, de mettre en lumière un certain nombre de relations d'interdépendance, de saisir les quelques changements intervenus et d'appréhender leurs conséquences, déjà perceptibles ou possibles.

L'approche quantitative, par la réalisation d'une enquête socio-démographique a pour objectif de parvenir à une connaissance plus précise de la réalité sur certains points. Elle permettra notamment l'analyse de la nuptialité, masculine et féminine, de la fécondité (également appréhendée au niveau de l'homme), des structures familiales (qui pourront être comparées à celles du recensement de 1981), d'une part sur un plan purement démographique, d'autre part en relation avec des variables socio-économiques (types de mariage, de ruptures d'union, appartenance à un clan propriétaire de la terre, travail de la femme, statut de l'épouse en situation polygame, ...).

Il s'agira d'une enquête renouvelée, sur la base du recensement de 1981 (dont nous prévoyons d'en faire une exploitation complémentaire). La collecte des données se fera à trois niveaux principaux :

- au niveau du groupe domestique, à travers une fiche collective actualisant les données du recensement de 1981, saisies au préalable, et comportant des variables supplémentaires. Un

questionnaire complémentaire auprès du chef du groupe domestique recueillera des informations sur la constitution du groupe, les problèmes fonciers...

- au niveau des hommes, non célibataires, un questionnaire individuel recueillera l'histoire de leur vie matrimoniale et de leur descendance.
- au niveau des femmes non célibataires, deux questionnaires distincts seront utilisés pour le recueil du déroulement de leur vie matrimoniale et de leur vie génésique.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- ASSOGBA L., GBENYON K. (1984).- Analyse régionale de la nuptialité au Togo. - Etudes togolaises de population, n° 4, Tome 2, Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique.
- BOURAIMA N., MARGUERAT Y. (1983).- La population du Togo : première analyse des résultats provisoires du recensement de 1981 -
Direction de la Statistique, Lomé, 40 p.
- CORNEVIN R. (1969).- Histoire du Togo.
Ed. Berger Levrault - Paris, 554 p.
- DIMBAN I. (1981).- La dynamique des relations matrimoniales chez les Moba du nord-Togo.
Mémoire de maîtrise en droit. Université du Bénin, Lomé, 70 p.
- LARE-KOMBATE D. (1982).- La dot en pays moba.
Mémoire de maîtrise en droit - Lomé, Université du Bénin, 66 p.
- LE BRUN KERIS F. (1980).- Tiers mariages pour la tierce église ?
Mémoire ICAO - Mission de Korbongou, 211 p.
- LOCOH T. (1976).- La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970.
Population, n° 2, pp. 379-395.
- PESSINABA W. (1980).- Les relations matrimoniales en pays moba.
Mémoire en sciences juridiques. Université du Bénin, Lomé, 79 p.
- POKANAM G. (1984).- Quelques aspects du code togolais de la famille.
Etudes togolaises de population, n° 4, Tome I. Université du Bénin/Unité de Recherche Démographique - pp. 1-40.
- PONTIE D. (1979).- Les Moba de Lomé.
Thèse de 3^o cycle - EHESS, Paris, 232 p.
- (1981).- Les Moba de Lomé
Cahiers d'Etudes Africaines, 81-83, XXI, 1-3, pp.53-65.
- SEDES (1976).- Inventaire des ressources et programmation du développement de la vallée de l'Oti.
Rapport d'étude pour la mise en valeur des terres libérées de l'onchocercose.
Ministère du Plan (Togo)/FAO/PNUD.

- SURGY (de) A. (1983).- La divination par les huit cordelettes en pays mwaba-gurma (nord-Togo).
Ed. l'Harmattan - Paris, 324 p.
- TCHABLI M. (1970).- Approches de la mentalité mboa.
Notes de cours données à Bombouaka - oct. 1969-mars 1970. - multigr. 33 p.
- TOGO (1958-60).- Finances et affaires économiques (Ministère).
Statistique générale (Service).
Le recensement général de la population du Togo : 1958-1960 - Lomé : Service de la statistique général - 6 vol :
1 : Population urbaine.- 107 p.
2 : Hors communes urbaines : liste et population des villages.- 62 p.
3 : Etude ethnographique : hors communes urbaines.- 165 p.
4 : Hors communes urbaines.- 98 p.
5 : Communes urbaines.- 135 p.
6 : Résultats définitifs hors communes urbaines.- 51 p.
- (1970).- Plan (Ministère). Statistique (Direction).
Recensement général de la population : mars-avril 1970. Lomé : Direction de la statistique.- 3 vol :
1 : Résultats provisoires.- 80 p.
2 : Résultats détaillés par circonscription.- 1975 - 662 p.
3 : Données relatives aux ménages.- 1978 - 328 p.
- (1981).- Plan, industrie et réforme administrative (Ministère).
Statistique (Direction).
Recensement général de la population et de l'habitat, 9-22 novembre 1981 : résultats provisoires.- Lomé : Direction de la statistique - 378 p.
- YENTOTIB LARE B. (1975).- Chefferie traditionnelle en pays moba-gourma.- Origines et évolution.
multigr. 68 p.
- YOG LAMBON D. (1980).- La fonction sociale de la prière au pays mwaba. (région de Dapaong)
Mémoire de l'EPHE - Paris, 339 p.
- ZWERNEMANN J. (1977).- Communications orales à propos de l'histoire des Moba (Togo)
Afrika und Upersee, Sprachen-Kulturen, BdLX, Heft 1/2, pp. 86-116 (traduction).